

Fiche Adhérent 2024-2025

ATELIER : PHOTO **ANIMATEURS : Philippe GARCIA** Co-animateur : **Sylvain BARBAUX**

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable

Travail **Courriel :**

| | | | | | |
|---------------|---------------------|-----------------------------|----------------|--|----------------|
| TARIFS | Adhésion: | CCLER | 35 €/an | <input type="checkbox"/> réglée le | Chèque n°..... |
| | | Moins de 18 ans | 20 €/an | <input type="checkbox"/> réglée le | Chèque n°..... |
| | Cotisation : | | 60 €/an | <input type="checkbox"/> réglée le | Chèque n°..... |
| | | Moins de 18 ans ou étudiant | 30 €/an | <input type="checkbox"/> réglée le | Chèque n°..... |

○ Cette fiche est à retourner au secrétariat avec les règlements.

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet ou Facebook.
 Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature

REGLEMENT INTERIEUR

Atelier PHOTO *Année 2024-2025*

Animateur, Philippe GARCIA ☎ : 06.26.15.20.09
Co-animateur, Sylvain BARBAUX ☎ : 06.32.01.34.47

Fonctionnement : Local Photo et salles Cèdres et Bleuet

- Cours confirmés, tous les vendredis
- Cours débutants, tous les mercredis

Horaires : de 20h00 à 22h30

Horaires : de 20h00 à 22h30

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

| | | |
|---------------|---|--|
| TARIFS | Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). | 35 €/an. 20 €/an pour les moins de 18 ans |
| | Cotisation à l'Atelier Photo. Pour les - de 18 ans ou étudiant | 60 €/an. 30 €/an |

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

✂-----
(à découper et à remettre aux animateurs).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'**Atelier Photo** pour l'année **2024-2025**.

Date :

Signature :